



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-De-l-eau-radioactive-deversee-sur-la-chaussee>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville : De l'eau radioactive déversée sur la chaussée**

20 décembre 2022

France : Belleville : De l'eau radioactive déversée sur la chaussée

Activité mal préparée, EDF évite de justesse pollution et contamination

De l'eau provenant de réservoirs situés au cœur du réacteur 2 de Belleville (Centre-Val de Loire) a été accidentellement déversée sur la chaussée du site nucléaire le 13 décembre 2022. Environ 10 litres étaient restés dans les tuyaux d'une pompe installée provisoirement cet été. Ils se sont répandus sur le sol et dans le réseau d'eaux pluviales lorsque les équipes ont procédé au retrait de la pompe.

La pompe en question permettait de raccorder un réservoir d'eau des piscines (du bâtiment réacteur et du bâtiment combustible) au circuit primaire du réacteur 2 (qui sert à refroidir le combustible lorsqu'il est dans la cuve du réacteur). Le but de ce raccord temporaire était d'avoir un circuit de refroidissement de secours durant l'arrêt du réacteur au cas où il y aurait une fuite du circuit primaire. La pompe, située à l'extérieur des bâtiments, était directement raccordée au réservoir à l'intérieur du bâtiment. Cette eau contient du bore, qui permet par sa capacité à absorber les neutrons, de ralentir et d'étouffer la réaction nucléaire. Elle permet aussi de refroidir le combustible qui dégage de la chaleur encore longtemps après son utilisation. Les piscines, leur eau, leur réservoir sont en zone dite "contrôlée", une zone dont l'accès et où le séjour sont soumis à une réglementation spéciale pour des raisons de protection contre les rayonnements ionisants ou de confinement de la contamination radioactive [1]. Mais en préparant son intervention de retrait de la pompe, située hors zone contrôlée, EDF n'a pas identifié tous les risques. Notamment ceux liés au fait que l'équipement contenait de l'eau chargée d'éléments radiochimiques, provenant directement d'une zone contrôlée.

Car les équipes n'avaient manifestement pas songé au contenu des tuyaux de la pompe. Quand ils ont été enlevés, ils se sont vidés sur la chaussée. Environ 10 litres d'eau se sont déversés dans un regard du circuit de collecte des eaux pluviales. D'après les informations fournies par EDF, le regard était fermé, séparé hermétiquement du réseau et l'eau a été récupérée. Toute la zone a été rincée et les eaux de rinçage collectées. Aucune trace de radioactivité n'a été détectée sur place suite à

l'incident : EDF a vérifié les personnes, le sol et le regard du réseau d'eau. Les radioéléments, provenant directement de la partie nucléaire de l'installation, ne se sont pas dispersés dans l'environnement affirme l'exploitant. La pollution du milieu naturel et la contamination de travailleur.ses ont été évitées.

Même si EDF affirme qu'il n'y a eu aucun impact réel sur la santé ou l'environnement, il y a eu un déversement d'effluents issus de zone nucléaire là où ce n'était pas autorisé. Un accident causé par manque de moyens, par manque d'analyse de risques préalable, par manque de préparation de l'intervention. EDF n'a pas su maîtriser un des principaux risques de son installation nucléaire : le risque de dispersion de la radioactivité à l'extérieur des bâtiments.

Maîtrise insuffisante des risques avec à la clé, des effluents radioactifs supplémentaires générés (eaux de rinçage), une pollution de l'environnement et une contamination du vivant évitées de peu ont valu à EDF la simple déclaration d'un "événement significatif environnement" le 19 décembre 2022. Et si le communiqué public d'EDF fait bien mention de "contamination" (*absence de*), pas une fois le terme "radioactivité" n'est employé. Il s'agit pourtant bien du déversement sur la chaussée de 10 litres provenant directement de zone contrôlée, non ?

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif environnement relatif à un déversement d'effluents, sans atteinte du milieu extérieur

Publié le 20/12/2022

Du 13 août 2022 au 23 novembre 2022, l'unité de production n°2 est à l'arrêt pour une visite partielle des installations.

Lorsqu'une unité de production est à l'arrêt pour maintenance, une pompe mobile est requise sur une période d'intervention définie, et qui permettrait en situation accidentelle, d'alimenter en eau le circuit primaire. Cette pompe est positionnée à l'extérieur des bâtiments, hors zone contrôlée, et des flexibles la connectent au réservoir d'alimentation en eau borée des piscines des bâtiments réacteur et combustible, à l'intérieur d'un bâtiment en zone contrôlée.

Lors de la dépose de la pompe, le 13 décembre 2022, de l'eau borée (environ 10 litres) contenue dans les flexibles de connexion, situés à l'extérieur des bâtiments, se déverse dans un regard du circuit de collecte des eaux pluviales. Ce regard est isolé de l'extérieur du site, par une vanne en position fermée. La chaussée et le regard sont alors rincés et l'eau est collectée. Une vérification d'absence de contamination est effectuée sur la chaussée, le regard et les intervenants. Aucune contamination n'est détectée. Il n'y a eu aucune atteinte du milieu extérieur.

Cet événement n'a eu aucun impact réel, ni environnemental ni sanitaire. En raison du déversement d'un effluent en dehors des voies de rejets autorisées, la direction de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire, un événement significatif pour l'environnement, le 19 décembre 2022.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-belleville/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-belleville/declaration-dun-evenement-significatif-environnement-relatif-a-un-deversement-deffluents-sans-atteinte-du-milieu-exterieur>

Notes

[1] <https://www.asn.fr/lexique/Z/Zone-controlee>